

De: thierry.lefebvre@uicn.fr
Objet: Nouveau message de Pré-évaluation
Date: 1 septembre 2014 17:08
À: thierry.lefebvre@uicn.fr



Nom

scherrer richard

Fonction

délégué territorial causses gorges

Institution

parc national des Cévennes

Courriel

richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr

Date

09/01/2014

Choix des critères

Q1. Sur quel critère du dossier porte votre évaluation ?

Critère (x) : Habitats d'espèces menacées

Description des valeurs

Q2. Quel est le niveau de spécificité ou d'universalité des valeurs mises en avant pour le bien proposé ? Décrivez les valeurs ayant une pertinence globale et pourquoi vous les considérez comme telles.

Il me semble que la spécificité du site pourrait être étayée par des compléments d'information sur les espèces en danger ou en voie de disparition (ou des habitats) à l'échelle mondiale ou régionale et présents sur le site de la Martinique proposé à l'inscription.

Plus largement, et d'un point de vue méthodologique, une analyse comparative qualitative et quantitative plus poussée avec les autres sites de biens naturels comparables déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial (volcans avec une forêt ou des milieux naturels terrestres marqués) serait utile, toutes zones géographiques confondues (par ex Japon, Kamchatka, Réunion, ...).

Q3. Est-ce que le dossier technique démontre de façon convaincante l'existence d'une valeur universelle exceptionnelle et justifie suffisamment pourquoi le site devrait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial? Expliquer pourquoi.

Le dossier démontre la richesse biologique des espaces proposés pour l'inscription, tant pour la faune que la flore, pour partie endémique et ou autochtone. Néanmoins, l'endémisme n'est étudié qu'à l'échelle des Antilles, et une comparaison avec d'autres sites naturels déjà inscrits sur la liste du PM et mettant en avant leur taux d'endémisme serait pertinent.

Analyse comparative

Q7. Les sites comparés dans le dossier technique sont-ils équivalents ? Si non, expliquer pourquoi

Une comparaison plus large avec d'autres sites de forêts et îles volcaniques serait utile, notamment sur la spécificité de la richesse biologique présente sur l'île et son caractère fragile ou en danger.

Intégrité et périmètre

Q9. Est-ce que le bien proposé répond aux conditions d'intégrité et, si non, quels sont les besoins pour remplir ces conditions ?

Plusieurs outils de gestion sont listés dans le dossier de candidature, dont la présence de RBI, de sites classés, d'une réserve naturelle, d'un PNR, de ZNIEFF, d'espaces botaniques remarquables. Ces différents outils sont nécessaires et utiles à leur niveau, et contribuent à la gestion globale des sites proposés à l'inscription.

Cependant, il serait bien d'avoir une cartographie des espaces proposés à l'inscription permettant de

distinguer les surfaces avec un niveau de protection suffisamment fort c'est-à-dire en capacité de donner des prescriptions juridiques sur des travaux et aménagements impactant le milieu naturel (activités forestières, activités agricoles, travaux publics) ; des autres surfaces avec un niveau de protection faible, uniquement contractuel (type PNR) ;

Pour mieux éclairer la réflexion sur la gestion des activités, on pourrait compléter la réflexion avec une cartographie des sites très difficiles d'accès (du fait de la topographie ou du climat), ce qui constitue un frein important aux pressions anthropiques. Plus globalement, une analyse des risques pouvant affecter le bien et les outils pour les gérer serait le bienvenu (activités, surfréquentation, érosion, ...).

La question de la surfréquentation de certaines lignes de crêtes par la randonnée ou les touristes est aussi évoquée dans le dossier, sans précisions sur les moyens de gestion.

Evaluation générale du dossier

Q14. Quels sont les principaux points faibles du dossier ?

Plusieurs points pourraient être développés à mon sens :

- Le nombre d'espèces protégées, ou en voie de disparition.
- Rajouter une cartographie du foncier : public, privé, ONF, conservatoire du littoral...
- Quid du milieu marin contigu aux espaces proposés, est-il utile d'en parler s'il présente des richesses biologiques particulières ?
- Plusieurs parties de la richesse biologique sont décrites comme des atouts du dossier au premier abord en mentionnant qu'ils restent des terrains d'investigation et de recherche à venir (entomofaune, biodiversité fongique notamment). J'imagine que l'inscription pourrait être un levier pour drainer de la recherche et des moyens spécifiques pour mener à bien de telles recherches. Ne faudrait-il pas le mentionner plus clairement ?